

SAINT-THURIEN, le 4 juin 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 12 juin 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Boisement – demande de subvention
- 2°) Contrat d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : convention avec le SDEF,
- 3°) SIVOM : convention de dissolution,
- 4°) Accueil de loisirs : approbation du règlement et instauration des tarifs,
- 5°) Protection sociale complémentaire : mandatement au Centre de Gestion,
- 6°) Restauration d'une stèle à l'église : demande de fonds de concours à Quimperlé Communauté,
- 7°) Examen de demandes de subventions 2024,
- 8°) Présentation du rapport d'activité 2023 de Quimperlé Communauté,
- 9°) Budget annexe « Caisse des écoles » : dissolution,
- 10°) CCAS : compte de gestion 2023,
- 11°) Cession de parcelles par Espacil Habitat à la Commune,
- 12°) Aide BAFA : modification des conditions d'attribution,
- 13°) Boulodrome : instauration d'un tarif de location,
- 14°) Plancher : instauration d'un tarif de location,
- 15°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 12 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le quatre juin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Elodie PEINTUREAU.

Absents excusés : Nicolas LE NAOUR (a donné pouvoir à Christine KERDRAON), Cédric JAULNEAU, Laurent MINTEC et Guillaume LOUVET (a donné pouvoir à Elodie PEINTUREAU).

Secrétaire de séance : Elodie PEINTUREAU.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240303

Objet : Accueil de loisirs
Approbation du règlement et instauration des tarifs

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement des accueils de loisirs qui seront instaurés à compter du 8 juillet 2024 et propose de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessous :

	QF <650	651 < QF < 1000	QF > 1000
Adhésion annuelle (année scolaire)		2	
Activité sans prestataire		Gratuit	
Activité culinaire (goûter)	1	1	1
Activité avec repas	3	4	5
Activité avec prestataire sur la Commune	3	5	7
Activité loisirs (parc, laser, ...)	7	9	10
Spectacle, concert à l'extérieur (transport inclus)	15	18	20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur des accueils de loisirs de mineurs sur la Commune de SAINT-THURIEN tel que présenté,
- Fixe les tarifs indiqués ci-dessus.

Fait à SAINT-THURIEN, le 13 juin 2024

Le Maire,

Christine KERDRACON.

